

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 octobre 2020 à 20h00

ORDRE DU JOUR

Ouverture

Nomination d'un secrétaire de séance

A/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2020

B/ Informations au Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre récemment, en vertu de la délibération prise par l'Assemblée Municipale donnant délégations au Maire, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	En date du	Objet	Montant
20-32	06/07/2020	Le marché d'installation de trois ventilations double flux à l'école Corneille a été conclu avec la société VENTIL GAZ. Le marché aurait dû se terminer le 18/04/2020. Les travaux n'ont pas pu avoir lieu du fait de l'état d'urgence. L'avenant a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, augmentée d'une durée de deux mois. L'état d'urgence prenant fin au 10 juillet 2020, la fin du marché est fixée au 31 août 2020 car les prestations doivent être exécutées pendant les congés scolaires.	
20-33	07/07/2020	Le marché de fournitures de livres pour la Médiathèque a été conclu avec la société La Générale Librest. Suite à l'avenant n°1 prolongeant la durée du marché jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, augmentée d'une durée de deux mois, le présent avenant a pour objet de fixer la date de fin du marché. L'état d'urgence prenant fin au 10 juillet 2020, la fin du marché est fixée au 10 septembre 2020.	
20-34	07/07/2020	Arrêt de l'exécution des prestations du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie avec l'entreprise APGO Architecture et Patrimoine. Les prestations sont arrêtées après la mission avant-projet définitif conformément à l'article 23 du cahier des clauses administratives particulières visant l'article 20 du cahier des clauses administratives générales de prestations intellectuelles. Du fait du changement de l'équipe municipale, le projet n'est plus d'actualité.	La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité et entraîne la résiliation du marché.
20-35	07/07/2020	Résiliation de la convention de contrôle technique pour la réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie. La convention est résiliée conformément à l'article 8 des conditions générales, du fait du changement de l'équipe municipale, le projet n'est plus d'actualité.	La résiliation de la convention ne donne lieu à aucune indemnité.

N°	En date du	Objet	Montant
20-36	07/07/2020	Résiliation de la convention de sécurité et protection pour la réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie. La convention est résiliée du fait du changement de l'équipe municipale, le projet n'est plus d'actualité.	La résiliation de la convention ne donne lieu à aucune indemnité.
20-37	01/09/2020	Contrat de cession pour la réalisation d'une animation « le Vexin livre ses secrets » par la société SAFE, le samedi 19 septembre 2020 à 20h à la Médiathèque.	Coût global : 250 € TTC
20-38	07/09/2020	Attribution d'un accord-cadre à la société La Générale Librest pour les fournitures de livres pour la Médiathèque. Lot 1: adultes Lot 2 : jeunesse, Lot 3: BD mangas à compter du 15/09/2020 pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit tacitement trois fois.	Lots n° 1 et 2 : mini : 2 000 € - maxi: 10 000 € HT/an Lot n° 3: mini : 600 € - maxi: 2 000 € HT/an
20-39	07/09/2020	Avenant n° 1 au contrat de mise à disposition de la fréquence radio de la police municipale avec la société DESMAREZ suite à l'ajout d'un émetteur récepteur.	77,62 € TTC le récepteur supplémentaire Montant annuel de la redevance au 01/01/2021 : 630 € TTC
20-40	17/09/2020	Contrat de maintenance du matériel et logiciel associé dans le cadre de la Géo Verbalisation Électronique "solution GVE" deux terminaux supplémentaires avec la société LOGITUD du 31/07 au 31/12/2020. Le contrat sera tacitement renouvelé pour une période d'un an.	Première période du 31/07 au 31/12/20 : 200,50 € TTC Puis, 475,20 € TTC/an
20-41	21/09/2020	Arrêt de l'exécution des prestations du marché de maîtrise d'œuvre avec les architectes ATELIER DUTREVIS, pour la réhabilitation du bâtiment du 32 rue D. Casanova en centre social. Du fait du changement de l'équipe municipale, le projet n'est plus d'actualité.	La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité et entraîne la résiliation du marché.
20-42	21/09/2020	Résiliation de la convention de contrôle technique avec la société QUALICONSULT pour la restructuration et l'extension du centre D. Casanova. La convention est résiliée conformément à l'article 8 des conditions générales, du fait du changement de l'équipe municipale, le projet n'est plus d'actualité.	La résiliation de la convention ne donne lieu à aucune indemnité.
20-43	21/09/2020	Résiliation de la convention de sécurité et protection avec la société QUALICONSULT SECURITE pour la restructuration et l'extension du centre D. Casanova. La convention est résiliée du fait du changement de l'équipe municipale, le projet n'est plus d'actualité.	La résiliation de la convention ne donne lieu à aucune indemnité.
20-44	21/09/2020	Bail de location logement précaire d'une durée de 2 mois à compter du 4 septembre 2020, d'un logement F3 situé 23 rue des Prés l'Abbé.	500,90 € mensuels indexables
20-45	21/09/2020	Convention d'occupation précaire d'une durée de 1 mois, à compter du 23 septembre 2020, de deux chambres avec salle d'eau privative et un espace repas aux « Maisonnettes », 2 place Lili Boulanger.	60 € mensuels indexables

C/ Notes de synthèse :

- 1 - Démission de conseillers municipaux et installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2 - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire à la Caisse des Ecoles
- 3 - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 4 - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- 5 - Modification de l'indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués - Annule et remplace la délibération n° 20D38 du 02 juillet 2020
- 6 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de Gargenville

- 7 - Création de comités consultatifs
- 8 - Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement d'un montant unitaire inférieur à 500 €
- 9 - Admission en non-valeur - Budget Ville (article 6541)
- 10 - Admission en non-valeur - Budget Ville (article 6542)
- 11 - Création d'un tarif mercredi après-midi à l'accueil de loisirs 3-10 ans
- 12 - Modification du règlement de fonctionnement de la ludothèque
- 13 - Tarifs de la ludothèque - Modification de la délibération n° 19D49 du 04 juillet 2019
- 14 - Guide de la rentrée (inscriptions scolaires, activités périscolaires, extrascolaires et culturelles) - Annule et remplace le guide des inscriptions scolaires, des activités périscolaires, extrascolaires et culturelles existant
- 15 - Autorisation donnée au Maire de signer le marché pour « Entretien ménager des bâtiments communaux et vitrerie »
- 16 - Décision Modificative n° 2 sur le budget de la ville
- 17 - Affectation d'un bien communal à un service public et classement de ce bien dans le domaine public avec fixation d'une indemnité d'occupation précaire
- 18 - Avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière signée avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France
- 19 - Désaffectation, déclassement et intégration dans le domaine privé communal des anciens ateliers municipaux situés rue Danielle Casanova et rue Bernard Palissy
- 20 - Transfert de propriété du château d'eau situé rue du Montoir, du forage situé lieudit Les Grouettes, du réservoir situé lieudit Les Lombards, de l'usine de traitement située rue de la Division Leclerc et d'une parcelle supportant une partie de la station d'épuration située avenue Jean Jaurès à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise dans le cadre du transfert de compétence
- 21 - Transfert de propriété de la station d'épuration située avenue Jean Jaurès et du poste de refoulement situé avenue Victor Hugo à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise dans le cadre du transfert de compétence
- 22 - Rapport annuel sur la qualité du service d'eau potable - Année 2019
- 23 - Actualisation de la charte des ATSEM et annualisation du temps de travail
- 24 - Mise en place de Contrats d'Engagement Éducatif (CEE)
- 25 - Suppression de poste
- 26 - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification du plafond de l'IFSE du cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants

Fait à Gargenville, le 7 octobre 2020

Affiché, le 8 octobre 2020

Le Maire
Yann PERRON



Le Maire
Yann PERRON

